



2-METHOXYETHANOL

SI008.1L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 13.09.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	2-Méthoxyéthanol
Code Produit :	SI008.1L
Numéro CAS :	109-86-4
Numéro Index :	603-011-00-4
Numéro REACH :	01-2119494721-33-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances
----------------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	SORDALAB 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com
-----------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59
------------------------------------	----------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 4), H332
Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 4), H312
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B), H360FD
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 1), H370
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2), H373
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonyme : Ether monométhylrique de l'éthylèneglycol

Formule : $C_3H_8O_2$

Poids moléculaire : 76.09 g/mol

N° CAS: 109-86-4

N° CE: 203-713-7

N° Index: 603-011-00-4

N° REACH : 01-2119494721-33-XXXX

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
2-Méthoxyéthanol		
N° CAS: 109-86-4 N° CE: 203-713-7 N° Index: 603-011-00-4 N° REACH: 01-2119494721-33-XXXX	Flam. Liq. 3; Acute Tox. 4; Repr. 1B; STOT SE 1; STOT RE 2; H226, H302, H332, H312, H360FD, H370, H373	≤ 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage : Liquide inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
2-Méthoxyéthanol	109-86-4	TWA	1 ppm	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
	Remarques	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		VME	1 ppm 3,2 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances devant être assimilées à des substances toxiques pour la reproduction pour l'homme Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	d'éther
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	5,0 - 7,0 à 25°C
e) Point de fusion/point de congélation	-85°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	124 - 125°C
g) Point d'éclair	40°C c.f.
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	supérieure: 24,5%(V) inférieure: 2,5%(V)
k) Pression de vapeur	10 hPa à 20,0 °C
l) Densité de vapeur	2,63 - (Air = 1,0)
m) Densité relative	0.965 g/cm ³ à 25 °C
n) Hydrosolubilité	Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -0,8
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	204 - 232°C
r) Viscosité	1,6 mm ² /s à 20°C
s) Propriétés explosives	Non explosif
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Densité de vapeur relative	2,63 - (Air = 1.0)
----------------------------	--------------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur (45°C), flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, Magnésium, Alcalin, Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 2257 mg/kg (OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 12,4 - 17,8 mg/l

DL50 Dermale - Lapin - 1280 mg/kg

DL50 Intrapéritonéal - Rat - 2500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux - 24 h (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation (GPMT) - Cochon d'Inde

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: négatif

OCDE ligne directrice 475

Souris - mâle

Résultat: négatif

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Peut provoquer des malformations du fœtus.

Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme

Peut causer des troubles du système reproducteur.

Toxicité pour le développement - Rat - Dermale

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Oral(e) - Testicules, thymus

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Toxicité à dose répétée

Rat - mâle - Oral(e) - NOAEL : <71 mg/kg

RTECS: KL5775000

Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure: Changements dans la numération des globules, Migraine, Dépression du système nerveux central.

L'ingestion de grandes quantités peut causer: Dommage de: Foie, Reins, Système nerveux central.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Essai en statique CL50 - Lepomis macrochirus - 10000 mg/l - 96 h (OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Essai en semi-statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 27000 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata - 25500 mg/l - 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 20 d

Résultat: 88 % - Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log Pow \leq 4$).

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1188

IMDG: 1188

IATA: 1188

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: ETHER MONOMETHYLIQUE DE L'ETHYLENEGLYCOL

IMDG: ETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER

IATA: Ethylene glycol monomethyl ether

